

## **PREAMBULE**

La piste olympique de Bobsleigh est ouverte au public du jeudi 19 Décembre 2019 au Vendredi 3 Avril 2020 (au Dimanche 29 mars 2020 pour le Bob racing). Elle est fermée tous les lundis pour cause de maintenance technique.

Ouverture au public à partir de 16h.

Le standard téléphonique de la piste est ouvert 7j/7 à compter de décembre.

## **A. GENERALITES**

L'association BOB LUGE est dûment habilitée par arrêté municipal N°28-22 du 07 janvier 2008 de la Mairie de Macot La Plagne à organiser des descentes en Bob-Raft, Bob Racing et Speed Luge et à les commercialiser auprès du public.

Le contenu des prestations et les conditions d'utilisation sont mentionnés dans les pages de présentation de chacune des formules.

L'association BOB LUGE se réserve la possibilité d'annuler les prestations vendues pour des raisons de sécurité selon les conditions météorologiques et la praticabilité de la piste.

L'association BOB LUGE est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ sous le n°45877062 par l'intermédiaire du Cabinet Morel & Bognier, courtier en assurances.

Une assurance facultative proposée par Diot Montagne au tarif de 3.30€ couvre les risques de la pratique des trois formules (CF ANNEXE).

## **B. PRESTATIONS**

Rendez-vous au départ de la piste de Bobsleigh 15 minutes avant le début de la prestation.

Equipement fourni et obligatoire : 1 casque

Tenue conseillée : une tenue confortable (vêtements chauds et gants), bottes légères ou chaussures de sport (chaussures de ski interdites), lunettes (facultatif).

Remise d'une attestation de descente par participant à l'issue de la descente. Remontée jusqu'au départ de la piste de Bobsleigh assurée par l'association BOB LUGE.

### **B1. BOB RAFT**

Sans pilote et avec 4 passagers maximum, descente à environ 80km/h dans un engin autoguidé et auto-freiné. Durée de la descente environ 1 minute 30.

### **B2. SPEED LUGE**

Dans un bobsleigh une place, en position semi-couchée, face à la piste pour une descente à environ 90km/h. Durée de la descente environ 1 minute.

### **B3. BOB RACING**

Bob comparable aux bobsleighs de compétition, piloté par un pilote professionnel et avec 3 passagers maximum. Descente à 120km/h. Durée de la descente environ 1 minute, les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.

**ASSOCIATION  
BOB LUGE**



BP 52 - Plagne Centre  
73214 AIME cedex

04 79 08 89 23  
bobsleigh@la-plagne.com

n° SIRET : 38881445100018  
Code APE : 926C

[www.bobsleigh.net](http://www.bobsleigh.net)



## **C. TARIFS - RESERVATIONS – PAIEMENT**

### **C1. TARIFS**

Les prix indiqués comprennent la descente en Bob-Raft, Bob Racing ou Speed Luge avec prêt d'un casque, remise d'une attestation de descente et le transport retour du bas de la piste au départ.

Le transport entre les différentes stations de la Plagne et la Piste Olympique de la Plagne n'est pas compris dans le tarif ainsi que l'assurance qui reste facultative.

### **C2. RESERVATION ET PAIEMENT**

Se reporter aux CONDITIONS SPECIFIQUES, paragraphe G.

Toute réservation est considérée comme une acceptation de la part du client, des conditions générales de vente de l'association BOB LUGE.

## **D. ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

### **D2. ANNULATION DE LA PART DE L'ASSOCIATION BOB LUGE**

1/ L'association BOB LUGE se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les descentes en Bob-Raft, Bob Racing et Speed Luge en cas :

- de conditions météorologiques défavorables
- de conditions de glace ne permettant pas de descentes en toute sécurité
- de conditions de cas de force majeure empêchant le bon déroulement de l'activité.

L'association BOB LUGE proposera dans la mesure du possible des disponibilités de piste un report ou remboursera l'intégralité des sommes versées.

Pour des raisons de sécurité, tout comportement manifestement inapproprié de la part d'un client, pourra faire l'objet d'un refus de descente par notre personnel. Les conditions de remboursement restent inchangées, Cf. paragraphe D1.

## **E. CONFLITS**

### **E1. DROIT APPLICABLE**

Le présent Contrat et ses suites sont régis par le droit français auquel les Parties entendent se référer expressément. La loi française est donc la seule applicable nonobstant toute règle de conflit de loi qui pourrait être applicable.

### **E2. ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent Contrat et qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties après notification par l'une des Parties de la demande qu'elle formule à l'égard de l'autre Partie, sera de la compétence exclusive des Tribunaux compétents du ressort de Chambéry.

## **G. CONDITIONS SPECIFIQUES**

### **G1. TARIFS**

2/ Pour les revendeurs, les tarifs négociés de l'association BOB LUGE apparaissent sur votre contrat de vente.

### **G2. RESERVATION**

Pour les revendeurs par téléphone et mail auprès du standard de la Piste de Bobsleigh tel que spécifié sur votre contrat au paragraphe « Procédure de Réservation »



### **G3. MODALITES DE PAIEMENT**

Pour les revendeurs :

Vous pouvez régler l'association BOB LUGE par :

- Virement bancaire
  - Titulaire : Association Bob Luge France
  - Banque : Crédit Agricole
  - IBAN : FR76 1810 6008 1080 2983 6205 061
  - BIC : AGRIFRPP881
- Chèque, libellé à l'ordre de : Association Bob Luge

Toute réservation de la part du revendeur donne lieu à facturation, à périodicité mensuelle, avec règlement à 30 jours date de facture.

3/ Pour les groupes :

Vous pouvez régler l'association BOB LUGE par :

- Virement bancaire
  - Titulaire : Association Bob Luge France
  - Banque : Crédit Agricole
  - IBAN : FR76 1810 6008 1080 2983 6205 061
  - BIC : AGRIFRPP881
- Chèque, libellé à l'ordre de : Association Bob Luge
- Débit de Carte Bancaire à distance par téléphone au 07 89 87 54 38.

### **G4. ANNULATION DE LA PART DU CLIENT**

1/ Pour la vente en ligne et vente à distance :

Si la prestation est réservée et payée au moins 7 jours avant la date de la descente :

- 1- Et en cas d'annulation effectuée 7 jours avant la date de la prestation, le remboursement sera de 100% du montant payé à la réservation.
- 2- Et en cas d'annulation effectuée entre 2 et 6 jours avant la date de la prestation, le remboursement sera de 50% du montant de la réservation.
- 3- Et en cas d'annulation effectuée 48 heures avant la date de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué ; le montant total de la prestation sera encaissé. Sauf présentation d'un certificat médical dans les 48H suivant la date de la descente.

SI la prestation est réservée et payée à moins de 7 jours de la date de la descente, les conditions générales de vente propres à la VAD s'appliquent.

2/ Pour les revendeurs et points de vente :

Toute prestation réservée par vos soins est due à l'association BOB LUGE.

Seule une annulation pour cause d'accident, et présentation d'un justificatif médical, ou cas de force majeure justifiée, donne droit à un remboursement.

La force majeure désigne tout événement ou circonstance réunissant les trois caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité.

La partie qui allègue la force majeure devra en aviser immédiatement l'autre partie par tout moyen et le confirmer par lettre recommandée avec accusé réception sous un délai de 48 heures, en produisant toute justification utile.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le contrat est suspendu pendant la durée dudit cas de force majeure entraînant la suspension temporaire, partielle ou totale du contrat, sans pénalité jusqu'à cessation dudit événement.

En cas de suspension prolongée l'une ou l'autre partie pourra demander la résiliation amiable du contrat.

3/ Pour les groupes :

1. Si l'annulation est effectuée au plus tard 30 jours avant la date de la prestation : le montant de la prestation dû correspond aux 30 % d'acompte de la prestation.
2. Si l'annulation est effectuée au plus tard 15 jours avant la date de la prestation : le montant de la prestation dû correspond aux 50 % du montant de la prestation.
3. A compter du 10ème jour avant la date de la prestation, le montant total de la prestation est dû.